

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 24/11/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE PÔLE : Médecine 2 - SERVICE : Hémodialyse / Néphrologie - UNITÉ : Néphrologie
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en néphrologie
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 PARAGRAPHE : 21 ARTICLE : 11 CODE POSTE : 1167
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV - TAHITI - PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le néphrologue se charge de la prévention, du diagnostic et du traitement des maladies du rein. Il exerce ses missions conformément au projet d'Établissement.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef du service de néphrologie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Moyens informatiques et bureautiques ; Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb) ; Logiciels spécifiques à la spécialité ; Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité ; Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Participation obligatoire avec ses collègues néphrologues aux gardes et astreintes.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapeutique couramment pratiqués en néphrologie hospitalière ; - Participer à l'activité de consultations ; - Participer à l'activité en hémodialyse ; - Assurer la prise en charge de patients hospitalisés dans l'Établissement ; - Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à enseignement aux IDE, externes, internes et assistants ; - Participer à la formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : - Diplôme d'État de Docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) ou Certificat d'études spécialisées (CES) de néphrologie ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en néphrologie sur le territoire français.

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	- Être apte à organiser et animer une équipe : motiver, former, informer ;		X	
	- Maîtriser les outils bureautiques ;		X	
	- Connaître et maîtriser la culture, les langues, les techniques et les coutumes locales dans son domaine d'activité ;		X	
	- Savoir faire preuve d'intégrité éthique et respecter la déontologie ;			X
	- Faire preuve de disponibilité ;		X	
	- Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe ;			X
	- Maîtriser les techniques de management ;		X	
	- Savoir faire preuve de polyvalence ;			X
	- Respecter la confidentialité et le secret professionnel ou médical, faire preuve de discrétion.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400 – DMP-Web
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :